

NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DU PATIENT

INSTRUCTIONS POUR LE RECUEIL D'URINE POUR L'EXAMEN D'URINE

Les urines doivent être recueillies le matin même du jour de l'examen en appliquant les modalités suivantes:

- ⇒ Éliminer le premier jet d'urine puis recueillir l'urine dans un récipient propre (disponible en pharmacie ou au supermarché)

Effectuer la prise en charge de l'échantillon auprès du Service Caisse/Admission Via Jommelli, 2, (Servizio Casse/Accettazione) du lundi au vendredi de 07h15 à 10h00 et le samedi de 7h15 à 9h00, en vous munissant de :

- la prescription du médecin demandeur ;
- les documents d'identité (carte vitale, carte d'identité, éventuels justificatifs d'exonération du ticket modérateur) ;
- échantillon d'urine recueillie;

INSTRUCTIONS POUR LE RECUEIL D'URINE SUR 24 HEURES

- ⇒ Le matin du jour précédent l'examen, vider la vessie à l'heure habituelle (par exemple à 7h00) puis à partir de là, recueillir toutes les urines de la journée et de la nuit précédent l'examen jusqu'à 7h00 inclus;
- ⇒ **Il est important de ne rien perdre de l'urine émise;**
- ⇒ Recueillir l'urine dans un récipient en plastique propre (acheté en pharmacie), le refermer après usage et le conserver au cours de la journée dans un endroit frais et à l'abri de la lumière.

Effectuer la prise en charge de l'échantillon auprès du Service Caisse/Admission (Servizio Casse/Accettazione) Via Jommelli, 2, (du lundi au vendredi de 07h15 à 10h00 et le samedi de 7h15 à 9h00) en vous munissant de :

- la prescription du médecin demandeur ;
- les documents d'identité (carte vitale, carte d'identité, éventuels justificatifs d'exonération du ticket modérateur) ;
- échantillon des urines recueillies ;